Avis du CGEDD sur l'étude d'impact

Suite au dépôt de l'étude d'impacts par la RATP le 4 octobre dernier, l'avis délibéré par le collège de l'Autorité environnementale a été publié ce mercredi 21 décembre 2016 sur les projets de positions de stationnement sur Saint-Rémy-lès-Chevreuse, Robinson, Sceaux et Fontenay-aux-Roses :

Prochaine étape : l'enquête publique à partir de janvier 2017…

A noter parmi les 26 pages :

- *Page 6 : « Les motivations des choix présentés restent néanmoins lacunaires, et l'absence de vision globale ne permet pas d'apprécier la pertinence des choix retenus pour les projets de Robinson et de Saint-Rémy, … La saturation du site de Massy est clairement expliquée, en revanche le dossier ne précise pas pourquoi une hypothèse de création de positions de garage sur ce site a été écartée pour y remédier.*
- *Page 13 : L'Ae relève également que l'analyse des impacts demeure sur plusieurs sujets uniquement qualitative, repose sur des postures de principe, et affirme certaines des conclusions plus qu'elle ne les démontre. »*

Consulter l'avis sur le site de l'AE -> N° dossier Ae : 2016-100 et 2016-109